



SEANCE DU
9 AVRIL 2024

OBJET DE LA
DELIBERATION

CONVENTION RELATIVE A
LA PREVENTION DE LA
DELINQUANCE DANS LES
TRANSPORTS PUBLICS
ENTRE LA COMMUNE DE
DOURGES, LA SOCIÉTÉ
TRANSDEV ARTOIS
GOHELLE ET ARTOIS
MOBILITÉS

RENOUVELLEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le neuf avril à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 avril 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme ANDRE Laëtitia). Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme MADAU Graziella). M. THUILLEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine (Arrivée en cours de séance à 19 h 10). M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme MIJUN Peggy. M. CANIPET Jérôme. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). LEMAIRE Sabrina (Arrivée en cours de séance à 19 h 35). DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. VANDERSTEEN Pascal. Mme LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme CABOCHE Cécile. MM. DEBEAUMONT Pierre. Mme ANDRE Laëtitia. M. HENAUX Christophe. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. GIBOIRE Antoine. Mme JORION Geneviève.

Secrétaire de séance : Mme LEWILLE Laura.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 11 avril 2023, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention visant à déterminer les conditions du partenariat entre Artois mobilités, Transdev Artois-Gohelle et notre Commune en termes de prévention de la délinquance dans les transports publics jusqu'au 31 décembre 2023, date correspondant à la fin de la délégation de service public.

Une nouvelle délégation de service public a débuté le 1^{er} janvier 2024 avec à nouveau Transdev Artois-Gohelle. Il convient donc de renouveler ce partenariat par une nouvelle convention visant à autoriser les agents de la police municipale à circuler dans les véhicules commerciaux affectés au service public de transport sur notre Commune et à en déterminer le mode opératoire du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029.

La Commune et la Société Transdev Artois Gohelle définiront conjointement un calendrier d'actions et d'opérations communes.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la signature de ladite convention.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la signature de la convention relative à la prévention de la délinquance dans les transports publics entre la Commune de Dourges, la Société Transdev Artois Gohelle et Artois Mobilités du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20240409-DEL10_09042